

Le deuil de la mémoire

Anne-Marie BERTRAND
École nationale supérieure des sciences de l'information et des
bibliothèques

Alors que le colloque souhaite traiter la durée de vie du document et les modifications qui y sont apportées par l'avènement du numérique, cette contribution a pour propos (paradoxal ?) d'aborder la question de la durée de vie du document papier et de ses transformations – à travers l'exemple du *Métier de bibliothécaire*, manuel publié par l'Association des bibliothécaires français à onze reprises entre 1966 et 2003.

À partir de cet exemple, est interrogé le statut de « témoignage » que le document (la trace) a pour l'historien et les changements que ce statut peut connaître avec le numérique. Si l'instabilité du document en ligne détruit l'idée même de trace en ne générant que du contemporain, faut-il faire le deuil de la mémoire ?

La durée de vie du document numérique peut être considérée comme un concept saugrenu, alors même que le numérique permet (permettra) des adaptations successives, des évolutions permanentes, des mises à jour perpétuelles qui prolongent, à chaque fois, cette durée en la projetant vers l'horizon, toujours à venir et toujours inaccessible. Dans son rapport « Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies », Bruno Van Dooren est explicite : « Il convient de rappeler que l'édition numérique, à la différence de l'édition imprimée, ne produit pas de document figé ; elle suppose un suivi et une actualisation permanente des publications et une maintenance des accès ». Patrick Bazin renchérit : « Mettre à jour : voilà bien le rite quotidien de toute activité numérique. Fini les ratures et les paperolles que l'écrivain laissait à la postérité¹. »

Dans cette communication, je souhaite montrer en quoi cette malléabilité du document numérique pose question – pour l'historien. Je propose d'en faire l'analyse à partir de l'exemple du *Métier de bibliothécaire*, manuel publié sous la responsabilité scientifique de l'ABF (Association des bibliothécaires français).

¹ Patrick Bazin, « La mémoire reconfigurée », *Les Cahiers de médiologie*, n° 11, 2001.

Le Métier de bibliothécaire, cycle de vie

Héritier des manuels du début du XX^e siècle, *Le Métier de bibliothécaire* est d'abord un recueil de cours² qui a évolué progressivement vers un ouvrage de synthèse et de réflexion. Il est considéré comme « le manuel de base », le bagage minimum des professionnels de la lecture publique et de ceux qui aspirent à le devenir – il est ainsi utile à la fois dans l'exercice du métier et dans la préparation aux concours de recrutement. C'est l'ouvrage sans doute le plus connu et le plus lu de la littérature professionnelle (bibliothécaire) française. Il a été publié onze fois entre 1966 et 2003.

Cycle de vie éditorial

L'histoire de cet ouvrage est marquée par une césure commerciale : jusqu'à la 5^e édition (1977), il porte le titre de *Cours élémentaire de formation professionnelle* et est édité d'abord par la Bibliothèque nationale, puis par l'ABF ; à partir de la 6^e édition (1979), il porte le nom de *Le Métier de bibliothécaire* et est édité par un éditeur privé (Promodis, devenu le Cercle de la Librairie). L'ABF, pour toutes les éditions, est l'auteur de l'ouvrage.

La pagination augmente progressivement, de 167 pages pour la 1^e édition à 454 pages pour la 11^e, signe de la complexité croissante du métier et de l'extension de son champ d'activité. Les tirages sont assez constants : 4 500 pour la 5^e édition (1977), 6 000 pour la 11^e édition (2003) – pour le premier tirage

Les onze éditions qu'a connues le *Métier* depuis 1966 sont d'abord assez harmonieusement échelonnées, à un rythme environ triennal : 1966, 1969, 1971, 1974, 1977, 1979. Puis le rythme se ralentit : 1983, 1988, 1992, 1996, 2003³. Paradoxe, alors même que les effectifs de la lecture publique, et donc le lectorat potentiel, augmentent rapidement :

| | 1980 | 1983 | 1987 | 1991 | 1995 | 2000 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de BM | 930 | 1 106 | 1 366 | 1 885 | 2 315 | 2 886 |
| Emplois | 7 169 | 9 590 | 11 632 | 13 330 | 16 374 | 20 460 |

Plusieurs éléments motivent la réalisation d'une nouvelle édition, animant à divers titres les acteurs de cette entreprise : l'auteur moral (l'ABF), l'équipe des contributeurs et l'éditeur commercial.

² Dans les quatre premières éditions, la table des matières s'intitule « Plan des cours ».

³ Les nouvelles éditions sont complétées par de nouveaux tirages, avec des textes à l'identique ou très marginalement mis à jour (statistiques, adresses utiles, etc).

- Première raison, à évoquer rapidement : un tirage épuisé. Raison importante mais non suffisante si, dans le même temps, aucune équipe de contributeurs n'est prête à s'investir. Auquel cas l'éditeur est bien obligé d'attendre⁴.
- Deuxième raison : l'évolution technique, qui engendre l'obsolescence des contenus. On voit que ce n'est pas une raison majeure puisqu'au moment où les évolutions techniques s'accroissent (dans les années 1990), le rythme de parution des nouvelles éditions se ralentit.
- Troisième raison : la volonté de l'auteur, l'ABF. En effet, l'édition du *Métier* n'est pas seulement une entreprise éditoriale, c'est aussi, d'une part, un service que l'ABF rend à la profession et aux jeunes gens qui souhaitent y entrer, et c'est, d'autre part, un territoire symbolique : celui de la reproduction de la profession et celui, surtout, de la diffusion de la *doxa* professionnelle. Occuper ce terrain ne peut être une préoccupation absente des préoccupations des instances de l'ABF⁵.
- Quatrième raison, et qui semble bien la principale : la disponibilité d'une équipe.

Cycle de vie d'une équipe de contributeurs

Le *Métier* est un ouvrage collectif⁶. Sous la houlette d'un coordinateur, il rassemble au départ une douzaine de collaborateurs, nombre qui s'accroît dans les années 1990 : l'édition 1992 en compte dix-sept, l'édition 1996 dix-huit et l'édition 2003 emporte la palme avec vingt-six contributeurs – et (du coup ?) deux coordinateurs. L'origine de ces contributeurs évolue au fil du temps, formant des équipes qui se renouvellent progressivement ou brutalement. Les bibliothécaires de la région parisienne sont les plus gros contributeurs. Ainsi, par exemple, en 1974 (4^e édition), participent à l'ouvrage seize contributeurs dont neuf bibliothécaires municipaux de la banlieue parisienne, deux bibliothécaires de la Ville de Paris, deux bibliothécaires de comités d'entreprise et pas un seul provincial ; en 1979 (6^e édition), onze contributeurs participent à l'ouvrage, sous la houlette de Jacqueline Gascuel, quatre bibliothécaires de la bibliothèque de Massy (bibliothèque d'État, d'application et de formation), un bibliothécaire de la Direction du livre (ministère de la Culture), un bibliothécaire de la Ville de Paris et cinq bibliothécaires municipaux de la banlieue parisienne – toujours pas un seul provincial. Il faudra attendre la 10^e édition (1996) pour que

⁴ La place particulière du *Métier* chez son éditeur est soulignée par le fait que l'ouvrage n'appartient pas à la collection « Bibliothèques ». Il ne dépend pas d'un directeur de collection et cette extra-territorialité implique un dialogue direct entre l'ABF et l'éditeur

⁵ Dans son avant-propos à la 9^e édition, Françoise Danset, alors présidente de l'ABF, écrit : « *Le Métier de bibliothécaire* : un titre comme un oriflamme qui annonce tout à la fois le programme d'une formation professionnelle, la transmission d'un savoir, la description d'une fonction, l'affirmation d'une identité. »

⁶ L'ABF est toujours présentée comme auteur – la Section des bibliothèques publiques figure sur la page de titre jusqu'à la 7^e édition. Toutes les éditions, sauf celle de 1977, indiquent la liste des contributeurs. Le nom du coordinateur ne figure sur la page de titre qu'à partir de la 8^e édition

contribuent à cette entreprise des directeurs de bibliothèques municipales de province (Claudine Belayche, Danièle Taesch, Hugues Vanbesien).

Sur les onze contributeurs de 1979, neuf participent encore à l'édition suivante (1983), six à celle de 1988 et les six mêmes à celle de 1992 – ils ne sont plus que trois à intervenir en 1996. La longévité la plus grande est celle de Germaine Frigot, qui inaugure sa collaboration en 1974 (4^e édition) et la termine en 1996 (10^e édition). Les contributeurs sont, pour la plupart, des bibliothécaires militants de l'ABF : même s'ils sont rémunérés sous forme de droits d'auteur, le travail qui leur est demandé est lourd et s'ajoute à la charge professionnelle.

La constitution d'une équipe est donc un préalable nécessaire à la prise en charge d'une nouvelle édition (alors que les réimpressions mises à jour demandent, évidemment, moins de travail). Réunir les compétences et mobiliser les énergies disponibles n'est déjà pas chose facile. À cela s'ajoutent des interférences avec l'histoire de l'ABF. La composition de la deuxième équipe, à partir de la 4^e édition (1974), est révélatrice du rôle majeur que jouent les bibliothécaires d'Île-de-France dans la prise en charge du projet – on se souvient que les bibliothécaires de « la banlieue rouge » ont joué un rôle prépondérant dans la querelle qui opposait, à l'ABF, « sectoristes » et « municipalistes » dans les années 1970.

Par ailleurs, dans la mesure où les instances élues de l'ABF sont directement impliquées dans ce projet, l'élection de nouveaux responsables peut avoir des conséquences éditoriales. « Peut » avoir des conséquences, mais pas obligatoirement : les années 1980 et 1990 ont vu l'équipe en charge du *Métier* traverser sans encombre trois présidences successives. Mais la 11^e édition, elle, a moins bien navigué : la 10^e édition date de 1996 ; après une réimpression légèrement mise à jour en 1998, une nouvelle édition entièrement refondue est prévue en accord avec l'éditeur. Les travaux préparatoires, menés en 1999 et 2000, sont interrompus à la fin de la présidence de Claudine Belayche et une nouvelle équipe est mise en place par les instances nouvellement élues. C'est cette équipe qui réalisera la 11^e édition, sortie en octobre 2003, sept ans après la précédente.

Le Métier de bibliothécaire, source pour l'histoire des bibliothèques...

Au-delà de l'histoire de ce livre et de ses éditions, l'analyse des contenus est une approche extrêmement productrice pour l'historien pour apprécier, par exemple, les avancées de la professionnalisation, les changements de paradigmes ou l'évolution du regard porté sur les missions des bibliothèques.

Ce qui m'intéresse donc dans ce « manuel », c'est sa place dans la construction de la culture professionnelle. Culture composée, bien sûr, à la fois de technique, de savoir-faire, de compétences,

de dispositions mais aussi d'une histoire, de grands récits, d'hommes providentiels, de combats, de valeurs et d'objectifs. J'analyserai cet ouvrage ici non pas selon l'angle de l'évolution des techniques (le métier change car les techniques changent), mais selon celui de l'évolution de la culture professionnelle – et plus particulièrement la question des relations avec les usagers (accueil, médiation, fréquentation, fidélisation, démocratisation, etc.).

De ce point de vue, les onze éditions du *Métier* se composent de quatre périodes. Une première période, que je qualifierai de « naïve », va de la première édition à la quatrième (1974) ; une deuxième, « optimiste », va de la cinquième à la septième (1983) ; en 1988, s'ouvre une période « critique » – non par référence à une situation critique, mais par référence à la sociologie critique de Pierre Bourdieu ; enfin, depuis 1996, c'est une approche composite, que je qualifierai de « professionnelle », qui prévaut. Ne pouvant développer ici tous les aspects de la question des publics, je mettrai en évidence la façon dont cet ouvrage traite deux questions : d'une part, la fréquentation ; d'autre part, la gratuité (ou non-gratuité) des bibliothèques.

Une approche naïvement technique

La fréquentation des bibliothèques est, dans une première phase (1^e à 4^e édition), considérée comme une affaire purement technique. Les aspects évoqués concernent les modalités d'inscription des lecteurs, l'accueil ou la façon de communiquer avec eux.

1969 : « Le bibliothécaire est l'intermédiaire entre le livre et le lecteur. L'esprit même de notre métier est un esprit de Service, de coopération, d'entraide. Pour être un bon bibliothécaire, il faut aimer les livres mais il faut aussi s'intéresser aux lecteurs. »
« Retenons d'abord que la première impression, lors de l'accueil, pèse lourd dans la balance. D'où l'obligation de montrer au nouveau lecteur un visage souriant et même de savoir assouplir au maximum, s'il est besoin, les conditions administratives prévues pour l'inscription. Un homme, une femme qui viennent s'inscrire à une bibliothèque ne sont pas des délinquants, ni même des escrocs en puissance. »

1971 : « Un homme, une femme qui viennent s'inscrire à une bibliothèque ne sont pas des “délinquants” en puissance. » (*Idem* en 1974).

Sur la question de la gratuité, même approche purement technique :

1969 : « Si vous avez un prêt payant (ce que je ne souhaite à personne, car les démêlés avec les recettes-perceptions sont constants, certains receveurs municipaux exigent un talon de recette pour chaque encaissement : le système encore le plus pratique est un genre de carte de métro que l'on poinçonne), il faut prévoir des couleurs différentes pour les gens qui payent plein tarif, les étudiants, les retraités. »

1971 : même texte ainsi complété : « Si on perçoit un droit d'inscription annuel, on le fait verser au moment de l'inscription, et chaque année vous le demandez à partir d'une

date fixe (le 1^{er} septembre par exemple) ; le système le plus simple alors est de tamponner le millésime dans les cases prévues à cet effet sur la carte ou la pochette. »

En 1974, la première phrase disparaît, ne reste que la seconde (« Si on perçoit... »).

Une approche sociale

Rupture de ton à partir de l'édition 1977 : ici, la fréquentation des bibliothèques apparaît comme une question sociale ou politique, et non plus comme une question technique.

1977 : « Sans méconnaître le rôle de conservation des documents qui incombe à toutes les bibliothèques et même aux bibliothèques publiques, on s'est efforcé depuis quelques années de les rénover, de les ouvrir largement sur la vie, de les doter de moyens leur permettant de répondre à l'attente du public. Les résultats obtenus ont permis de démontrer que la bibliothèque était un équipement culturel de base et de masse.

Il est toutefois des obstacles au développement qui ne sont pas du ressort des bibliothécaires : les statistiques indiquent en effet que :

- les jeunes lisent plus que les adultes,
- les citadins plus que les ruraux,
- les couches aisées plus que les catégories sociales défavorisées,
- les personnes qui ont un niveau scolaire élevé plus que celles qui ont arrêté les études très tôt... » et plus loin : « Le temps n'est plus aux illusions naïves de ceux qui créaient les bibliothèques populaires pour "combattre l'oisiveté mère de tous les vices". La bibliothèque apparaît aujourd'hui comme un équipement de base, destiné au public le plus large, mais dont l'impact réel demeure lié à tout le développement socioculturel du pays. »

L'édition 1979 est plus clairement politique (c'est non seulement l'époque giscardienne où les budgets de la Culture sont malmenés, mais l'époque prémitterrandienne, où le PS voulait « changer la vie ») :

« Si des moyens sont nécessaires au développement d'un réseau de bibliothèques susceptibles de satisfaire les besoins de tous, il est bien évident qu'ils ne suffisent pas à assurer la promotion du livre. Il ne faut pas sous-estimer le poids des facteurs socio-économiques ou culturels, et leur influence sur la lecture et, d'une façon plus générale, sur les loisirs culturels [...].

Ajoutons que pour avoir envie de lire, il faut certaines motivations : curiosité intellectuelle, ambition sociale ou aspiration à transformer le monde, etc. : une société sans espérance n'a pas besoin de livres ! »

En **1983**, les conditions de travail et de vie sont ajoutées aux facteurs défavorables à la fréquentation des bibliothèques :

« Mais les statistiques sur les pratiques culturelles ne peuvent être dissociées de celles sur les conditions de vie : lorsque la durée hebdomadaire du travail dépasse cinquante heures, lorsque le trajet pour se rendre au travail dure une heure chaque jour, voire deux ou trois heures, la pratique de la lecture diminue (aux heures de pointe, il est difficile de lire dans les transports en commun). »

Par contre, sur la question de la gratuité, on ne constate pas d'approche plus politique que dans les éditions précédentes :

1977 : « Dans les établissements percevant un droit d'inscription annuel, ce droit est encaissé lors de la première visite et renouvelable à date fixe. Toutefois, que le prêt soit payant ou totalement gratuit, il demeure toujours utile de valider annuellement les anciennes inscriptions. Le système le plus simple est celui qui consiste à apposer un cachet millésimé sur des cases de la carte ou de la pochette prévues à cet effet. »

1979 : « L'Unesco a recommandé la gratuité totale des bibliothèques. Toutefois certaines sont obligées de faire payer un droit d'inscription annuel : ce droit est encaissé lors de la première visite et renouvelable à date fixe. Que le prêt soit payant ou totalement gratuit, il demeure toujours utile de valider annuellement les anciennes inscriptions. [...] » Le texte est repris à l'identique en 1983.

Une approche critique

À partir de 1988, une nouvelle place est donnée à la question des publics : en 1983, encore, cette question est traitée d'une part dans le chapitre introductif (« Le Livre et les bibliothèques ») et d'autre part dans un chapitre technique (« Inscription des lecteurs »). Dans la 8^e édition, apparaît un nouveau chapitre, confié à Jean-Claude Utard, « La Sociologie de la lecture ». Une tout autre analyse y est diffusée par le *Métier* : il ne s'agit plus de mettre l'accent sur les obstacles culturels ou socio-économiques qui freinent le développement de la fréquentation des bibliothèques (âge, niveau de diplômes, conditions de travail, etc.) mais de révoquer en doute l'idée même que les bibliothèques pourraient atténuer, voire vaincre, ces obstacles. Les travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron et les études sur les pratiques culturelles des Français sont explicitement évoqués par Jean-Claude Utard à l'appui de son propos :

1988 : « Pendant longtemps on a cru que la simple ouverture de bibliothèques suffirait à gagner de nouveaux lecteurs, que la gratuité du livre en assurerait la démocratisation, et qu'ainsi viendraient progressivement à la lecture des individus et des couches sociales qui auparavant ne lisaient pas.

À l'usage, il n'en est rien : 14,3 % seulement de Français de plus de 15 ans sont inscrits en bibliothèques, tous types de bibliothèques publiques confondus (13,2 % en 1973), et

parmi ces inscrits se retrouve l'inégale répartition des lecteurs. Fréquentent d'abord les bibliothèques les habitués de la lecture : cadres supérieurs et moyens, élèves et étudiants, bacheliers et diplômés de l'enseignement supérieur, parisiens et habitants des grandes villes sont les fidèles adhérents. Petits et faibles lecteurs y sont minoritaires : 36,8 % des étudiants y étaient inscrits en 1981, 27,9 % des cadres supérieurs et professions libérales, mais seulement 7,8 % des manœuvres et 5,9 % des non diplômés. [...] Les travaux de J.-C. Passeron et de ses élèves dans les bibliothèques de la région parisienne, ceux de J.-F. Barbier-Bouvet et M. Poulain à la BPI, rappellent que par ses techniques d'offre comme par ses contenus offerts, la bibliothèque correspond surtout aux attentes et aux pratiques culturelles des classes moyennes. »

Un changement aussi radical de point de vue semble ne pas avoir convaincu tous les contributeurs de cette édition. Ainsi, les propos de Jean-Claude Utard sont nuancés par Jacqueline Gascuel, alors présidente de l'ABF :

« Nous verrons plus loin (cf. chapitre V) que la sociologie nous apprend à mesurer l'influence des facteurs socio-économiques sur la lecture et d'une façon plus générale sur les pratiques culturelles. Mais les études sur les pratiques culturelles ne sauraient être dissociées de celles sur les conditions de vie : lorsque la durée de travail d'un agriculteur dépasse cinquante heures, lorsque le trajet pour se rendre à l'usine ou au bureau dure une heure chaque jour, voire deux ou trois, lorsque le chômage et les ratés du système scolaire créent un sentiment d'exclusion, la pratique de la lecture diminue... Il est des obstacles à la fréquentation des bibliothèques qui ne sont pas du ressort des bibliothécaires ! »

L'édition **1992** garde peu ou prou les mêmes textes mais, peut-être effrayée par l'audace de l'édition 1988, atténue légèrement les propos tenus sur l'échec de la démocratisation. Jean-Claude Utard, lui-même, se montre ainsi moins pessimiste :

« [...] À l'usage, il n'en est rien : presque 17 % des Français de plus de 15 ans sont inscrits en bibliothèques en 1989, tous types de bibliothèques publiques confondus (13,2 % en 1973). D'autres statistiques sont plus réconfortantes : 23 % des Français de plus de 15 ans y auraient mis les pieds en 1989. Quant à la Direction du livre, elle estime que le nombre des seuls inscrits des bibliothèques municipales est passé de 2,8 millions de personnes à 4,3 millions entre 1981 et 1986, soit 15,7 % de la population desservie. » Avant d'enchaîner sur le texte à l'identique : « Malheureusement, parmi ces inscrits, se retrouve l'inégale répartition des lecteurs [etc.]. »

C'est aussi dans l'édition **1988** qu'apparaît une rupture dans le traitement de la question de la gratuité : pour la première fois, elle n'est pas considérée comme une simple question technique

(paiement des cotisations) mais aussi comme une question politique – cependant, le texte ne plaide pas vigoureusement en faveur de la gratuité, mais plutôt pour un usage raisonné et modéré de la tarification :

1988 : « L'Unesco a recommandé la gratuité totale des bibliothèques. Cependant, un certain nombre d'entre elles, à la demande de leur autorité de tutelle, fait payer un droit d'inscription. Dans ce débat pour ou contre la gratuité, qui oppose souvent les décideurs aux bibliothécaires, et même les bibliothécaires entre eux, il est important de souligner les points suivants :

- l'argent obtenu avec les abonnements ne peut être qu'une participation modeste au budget de la bibliothèque qui, même payante, ne peut pas s'autofinancer ;
- la gratuité pour les enfants est un principe à faire admettre impérativement ;
- le tarif ne doit surtout pas être trop élevé car il deviendrait dissuasif et, s'il est dérisoire, il est sans intérêt et même d'un effet négatif sur le public comme sur le personnel, car il ne faut pas oublier que la tenue de la régie comptable est en elle-même coûteuse en temps et en énergie (...). »

Le même texte est repris à l'identique dans l'édition 1992 – et, à vrai dire, le « corps de doctrine » exposé dans cette édition est resté inchangé jusqu'à aujourd'hui.

Une approche professionnelle (1)

À partir de la 10^e édition (1996), on peut constater un certain retour à une approche technique, sans que l'aspect social ou politique soit écarté : ce cumul des registres peut être considéré comme une approche « professionnelle », intégrant les apports des générations précédentes et créant ainsi, par accumulation, une culture professionnelle assise à la fois sur l'héritage (les valeurs, les objectifs) et sur l'expérience des nombreuses bibliothèques ouvertes alors depuis une vingtaine d'années.

Dans cette édition (1996), la question des publics est traitée à plusieurs reprises : dans la partie introductive, notamment dans un nouveau chapitre intitulé « Les bibliothèques publiques : missions et enjeux », et dans trois autres chapitres, « Les bibliothèques des collectivités territoriales », « L'accueil et l'information du public » et « La sociologie de la lecture ». Signe, sans doute que le souci des usagers est devenu central et traverse donc bien des aspects de la vie des bibliothèques et, partant, de cet ouvrage de formation. L'on y trouve à la fois une approche déjà vue dans les éditions précédentes (la déploration de la toujours faible fréquentation et le doute sur la capacité des bibliothèques à atteindre une réelle démocratisation de ses publics) mais aussi une approche plus sociale et, grande nouveauté de cette édition, l'apparition des élus comme acteurs des choix et arbitrages du fonctionnement des établissements.

1996 : « Ces missions des bibliothèques publiques, brossées à grands traits, font apparaître l'importance de leur ouverture au plus grand nombre, et plus encore aujourd'hui où le contexte social et économique présente des signes graves d'exclusion sociale.

Le bibliothécaire devra convaincre ses autorités de tutelle que les conditions d'accès et le règlement intérieur (heures d'ouverture les plus larges, modalités et formalités d'accès réduites, gratuité totale pour la consultation des documents) sont des éléments à prendre en compte pour assurer une réelle ouverture à tous, et son corollaire l'accès libre et gratuit à l'information. »

Curieusement, à cette richesse d'approche dans la question des publics, répondent de pauvres considérations techniques sur la question de la gratuité :

1996 : « À ce propos quelques remarques s'imposent. D'une part, la multiplication des catégories d'utilisateurs, comme, du reste, des durées de prêt, rend le système opaque pour l'utilisateur et alourdit la gestion de la bibliothèque [...]. D'autre part, la tarification différenciée des services est peu compatible avec le concept de médiathèque, qui suppose qu'un besoin documentaire peut de plus en plus être satisfait de manière indifférenciée par le recours à plusieurs supports (un imprimé, un documentaire vidéo, une édition papier à partir d'un CD-Rom...) [...]. C'est pourquoi le manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques et les motions de l'Association des bibliothécaires français affirment le principe de la gratuité.

Il appartient à la collectivité responsable de définir les conditions faites aux différents publics. Il appartient au bibliothécaire d'informer les décideurs sur tous ces points, pour éviter l'édification d'un labyrinthe administratif et tarifaire préjudiciable à la fois au public et au service qui doit supporter la gestion des sommes perçues et la charge des procédures d'inscription. »

Une approche professionnelle (2)

L'édition de 2003 présente une grande nouveauté : la question des publics est traitée non seulement par les bibliothécaires mais par un sociologue, Christophe Evans : aboutissement du mouvement de professionnalisation ?

Son propos est critique, mais pas plus que celui tenu par le bibliothécaire Jean-Claude Utard dans les éditions précédentes :

2003 : « Si les bibliothèques, en France, sont globalement appréciées, on ne peut pas dire toutefois que leur fréquentation soit à proprement parler une pratique généralisée et soutenue (...). Cette proximité idéologique ne coïncide pas nécessairement avec une familiarité d'usage. Pas moins de 69 % de personnes en France, âgées de quinze ans et plus, déclarent ainsi ne pas avoir fréquenté une bibliothèque, quel que soit son type, au cours de l'année. »

« Il ne faut donc pas confondre la saturation de certains équipements, notamment certains jours de la semaine ou à certaines périodes de l'année, avec un succès généralisé au plan national ou une démocratisation de la lecture publique au sens fort de l'expression, c'est-à-dire un usage partagé équitablement en fonction des différentes catégories sociales. »

Le constat des limites des bibliothèques est largement partagé – mais les remèdes à y apporter restent toujours à trouver. C'est ainsi la complexité de la question qui est soulignée.

Quant à la question de la gratuité, elle est, comme depuis 1992, traitée sous un angle « pragmatique » :

2003 : « Les bibliothécaires se sont souvent prononcés, par le biais de l'ABF notamment, pour une gratuité totale des bibliothèques et de leurs services. Cependant, il faut constater de manière pragmatique que 20 % seulement des bibliothèques pratiquent une inscription totalement gratuite. De plus, on constate une discrimination selon les supports, nombre de collectivités imposant une inscription à titre onéreux pour les supports autres que le livre : discrimination qui peut pénaliser l'accès des plus démunis au disque ou au multimédia, et qui n'est plus de mise à l'époque des médiathèques. Le bibliothécaire devra donc, le plus souvent, composer avec une municipalité décidée à pratiquer l'inscription payante, souvent au seul prétexte de l'idée, peu vérifiable au demeurant, qu'une inscription symbolique rend l'utilisateur plus responsable. La responsabilité du bibliothécaire consistera à conseiller l'établissement d'un tarif qui préserve l'accès le plus large possible, et notamment la gratuité absolue de l'inscription pour les jeunes, jusqu'à 18 ans si possible ; il préconisera des droits très minorés, voire la gratuité, pour les demandeurs d'emploi et certaines autres catégories d'utilisateurs : personnes handicapées, personnes âgées, etc. »

Cette série d'éditions s'achève ainsi, provisoirement, sur l'expression d'une culture composite, à la fois soucieuse de démocratisation mais aussi de gestion. L'esprit de réalité se manifeste clairement, produisant étrangement un effet de rapprochement avec les premières éditions de l'ouvrage. Certes, dans la première période, ce que j'ai appelé « naïveté » pouvait s'expliquer par un certain enchantement du monde ; alors que, en sens inverse, c'est la conscience de l'ampleur démesurée de la tâche (la démocratisation) qui, aujourd'hui, peut expliquer le souci « pragmatique » de gérer au mieux les obstacles qui s'élèvent dans un monde désenchanté.

Il me semble qu'à l'analyse de ces textes, on peut à bon droit considérer l'accumulation, la sédimentation des différentes éditions du *Métier* comme une source majeure pour l'histoire de la profession de bibliothécaire – pour l'histoire de l'élaboration de sa culture professionnelle.

Cycle de vie, durée de vie

À partir de l'exemple du *Métier*, quelles réflexions peut-on tirer sur la question qui est posée ici aujourd'hui, celle du cycle de vie, de la durée de vie du document – que j'ai évoquée, au début de mon intervention, sous l'angle de la mise à jour en ligne ?

Reprenons la phrase emblématique du projet de ce colloque : « La numérisation, la diffusion des formats numériques originaux, les nouvelles méthodes d'indexation et d'analyse du document ainsi que le fonctionnement en réseau changent les données de base de la vie du document qui devient une sorte de phénix incessamment renaissant, ou de Protée si nous voulons rester dans le domaine mythologique. »

On sait combien la question de la durée de vie du document interpelle le bibliothécaire et l'historien – et ses méthodes. En quoi le document numérique, constamment mis à jour, renouvelé, recommencé, modifie-t-il, va-t-il modifier notre relation au document, son usage comme source, sa lecture comme matériau unique, digne d'intérêt ? Je ne parlerai pas ici des questions d'authenticité ou de conservation, traitées ailleurs dans ce congrès et bien mieux que je ne saurais le faire. Je souhaite m'interroger plutôt sur l'histoire culturelle.

J'ai évoqué, jusqu'ici, l'exemple du *Métier de bibliothécaire*, comme source de l'histoire d'une culture professionnelle. J'ai considéré le *Métier*, ses onze éditions, comme un document – une série de documents. À son sujet, j'ai évoqué les risques d'évanescence, de disparition des sources – risque virtuel puisque cet ouvrage est bel et bien édité sous forme papier, dont les éditions successives peuvent être consultées (mon intervention peut, de ce point de vue, être considérée comme une fiction...).

Le document, parmi d'autres définitions, serait, estime « l'auteur collectif » Roger T. Pédaque, « un support + un contenu » (Pédaque, R.- T., 2003). Ici, à des supports successifs (les éditions) correspond un contenu évolutif. Mais l'auteur et le titre sont inchangés : c'est l'analyse de la table des matières et, surtout, du texte lui-même qui peut mettre en évidence les changements qui affectent une édition après l'autre. Mais « document » serait lui-même un terme plein « d'ambiguïtés » estime finalement ledit Pédaque⁷, qui lui préfère désormais le terme de « texte ». En quoi le numérique change-t-il le texte, comme document, comme source pour l'historien ?

Comme chercheur travaillant, d'une part, sur l'identité professionnelle des bibliothécaires et, d'autre part, sur la bibliothèque comme objet de politique publique, j'ai recours, comme sources, aux discours, argumentations et autres prises de position des professionnels (bibliothécaires) mais

⁷ « Document et texte : permanence et transformations », version du 15-06-2004.

aussi des élus et du monde politico-administratif. La sédimentation des textes a donc une grande importance dans mon travail – je ne parle pas ici des documents d’archives.

Plus précisément, le document qui m’intéresse, sur lequel je travaille, est érigé *a posteriori* comme source pour l’historien⁸. Il a au départ une valeur d’usage – par exemple, d’évaluation pour les rapports d’inspection de bibliothèque, de communication pour les discours des élus locaux, d’argumentation pour les textes émanant des bibliothécaires. C’est comme trace qu’il m’intéresse aujourd’hui – et, selon l’adage des archivistes, « les historiens travaillent sur ce qui est resté ».

Ces sources imprimées auxquelles j’ai recours pour mes travaux sont ou peuvent être accessibles sous forme numérique. Ce qui a des conséquences en terme d’accessibilité mais pas en termes de durée de vie : un rapport officiel, comme le rapport Borzeix⁹, peut n’être accessible que sous forme numérique, mais il l’est de façon permanente, intangible ; un article du *Monde*, par exemple « La culture, fantôme des municipales », de Michel Guerrin et Emmanuel de Roux (25-02-2001), est accessible, intangible, sous forme numérique ou papier ; de même que le rapport édité du comité interministériel de 1967, *La Lecture publique en France*¹⁰, est toujours accessible, inchangé. En quoi le stockage ou l’archivage sous forme numérique change la durée de vie du document ?

En rien – sauf problèmes techniques, d’obsolescence des matériels ou logiciels de lecture. Ce qu’il change, c’est la possibilité d’être modifié : le lecteur attentif aura noté que j’ai employé le terme « intangible » ou « inchangé » pour les trois documents que je viens d’évoquer – or, les versions numériques de ces documents (ces textes) peuvent, bien sûr, être modifiées et sans que le lecteur ne le sache sauf à lire attentivement la version en ligne et une version antérieure (habilement conservée). Le numérique va-t-il instaurer une nouvelle temporalité, une nouvelle mortalité des documents ? Peut-être, mais seulement si l’on considère que les documents, les textes ont vocation à être modifiés après leur élaboration.

Mais la problématique du colloque n’évoque pas ces documents (archivés). À (re)lire l’appel à communication, il semble clair qu’il s’agit de la **production** de documents – quoique la numérisation concerne l’accessibilité des documents anciens¹¹. Si je lis bien, il s’agit même de la production sinon collective, du moins sous le regard des autres (« en réseau ») : un *work in progress* au grand jour¹². Ces documents, ceux dont on parle ici, seraient ainsi alors non pas des documents

⁸ Marc Bloch utilise la formule de « témoignages involontaires ».

⁹ Jean-Marie Borzeix, « La question du droit de prêt dans les bibliothèques », juillet 1998. Accessible sur le site du ministère de la Culture <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actual/communiq/borzeix.htm>> [février 2007].

¹⁰ Paris, La Documentation française, 1968.

¹¹ Si l’on reporte le contenu d’un document (un texte, par exemple) sur un nouveau support, produit-on un nouveau document ?

¹² Proche de la formule de Wikipédia que décrit ainsi Alain Caraco : « La Wikipédia en ligne ne peut être qu’en travaux permanents. C’est une sorte de chaudron bouillonnant, où l’on produit la matière première, toujours instable. ».

constitués en objets de recherche (des matériaux, des sources) mais les travaux de recherche eux-même – et encore, uniquement les travaux en cours¹³.

On peut élargir la question posée à celle de la durée de vie des travaux de recherche ou, plus largement, des études, essais ou autres analyses. Un livre (de recherche, étude, essais ou analyses) a une durée de vie. Il devient dépassé, obsolète, sort des préoccupations intellectuelles du temps, n'est plus contemporain. Certains sont mis à jour, revus, réédités. D'autres non. Des textes, contributions, interventions peuvent être publiés, seuls ou réunis en recueil, sur papier ou sur un site Internet. D'autres non. Des travaux d'étudiants sont mis en ligne (pour combien de temps ?). D'autres non.

Ici, peut-être faudrait-il réintroduire la notion de travail éditorial – ce travail qui apporte autorité et fiabilité à un texte. Je suis ici les réflexions de Roger Chartier sur « la reconstitution, dans la textualité électronique, d'un ordre des discours permettant, tout ensemble, de différencier les textes spontanément mis en circulation sur le réseau et ceux qui ont été soumis aux exigences de l'évaluation scientifique et du travail éditorial, de rendre perceptibles le statut et la provenance des discours et, ainsi, de leur attribuer une plus ou moins forte autorité selon la modalité de leur "publication". »

On reviendrait ainsi à la notion essentielle de « texte », qui renvoie à la fois à la notion de contenu (vérifié, validé, mis en forme) et à la notion de document (dans le sens de référence, à quoi on se réfère). Est-ce le support qui importe ou le contenu ? La durée de vie du document ou la durée de vie des idées ? L'informaticien ou l'auteur/éditeur ?

Paul Auster : « Il estimait que les textes qu'il donnait aux revues étaient liés à l'actualité, écrits pour des raisons spécifiques à des moments spécifiques, et qu'un livre serait pour eux un lieu trop permanent. Il faut les laisser mourir de mort naturelle, m'avait-il dit un jour. »

Quelques mots de conclusion sur le titre de mon intervention, jugé un peu provocateur...

Il est vrai qu'un autre titre aurait sans doute été plus en adéquation avec le colloque (et avec le contenu de mon intervention). J'aime assez « une rhétorique de la lenteur¹⁴ » – la lenteur qui permet à la fois de regarder en arrière et de savourer le goût des autres (l'étrangeté, l'altérité). J'aime aussi « Quelque chose de la stèle » : « Il reste dans tout écrit, même électronique, quelque chose de la stèle monumentale par laquelle l'écrit fut d'abord diffusé. » (Michel Melot).

¹³ Ces artefacts particuliers peuvent difficilement, on en conviendra, être érigés en modèles.

¹⁴ Patrick Bazin : « L'activité numérique peut sembler produire de l'oubli aussi rapidement qu'elle fait proliférer quantité de textes ou d'objets culturels et en sature les réseaux. Sa capacité mémorielle, pourtant en croissance exponentielle, se mettrait, en réalité, au service d'un éternel présent, sans épaisseur. Ce qu'elle gagnerait en extension, en diversité et en vitesse, élargissant rapidement son empire à toutes les sphères de l'activité humaine, elle le perdrait en profondeur rétrospective et, surtout, en authenticité, faute de garder racine dans une généalogie matérielle. Elle serait contradictoire avec toute idée de patrimoine culturel – lequel supposerait monumentalité ou, au moins, trace de cette monumentalité. Cette crainte génère, surtout en France, toute une rhétorique de la lenteur tirant argument de la résistance des matériaux d'inscription, de la progressive sédimentation des archives et de la nécessaire capillarité de la transmission culturelle. »

Bibliographie

Association des bibliothécaires français (Section des bibliothèques publiques), *Cours élémentaire de formation professionnelle*, 2^e éd., 1969, 167 p., 27 cm (ronéoté, copyright Bibliothèque nationale).

Association des bibliothécaires français (Section des bibliothèques publiques), *Cours élémentaire de formation professionnelle*, 3^e éd., 1971, 174 p., 27 cm (ronéoté, copyright Bibliothèque nationale).

Association des bibliothécaires français (Section des bibliothèques publiques), *Cours élémentaire de formation professionnelle*, 4^e éd., 1974, 141 p., 24 cm, s.l., s.n. (ABF ?)

Association des bibliothécaires français (Section des bibliothèques publiques), *Cours élémentaire de formation professionnelle*, 5^e éd., 1977, 207 p., 24 cm, s.l., s.n. (copyright ABF)

Association des bibliothécaires français (Section des bibliothèques publiques), *Le Métier de bibliothécaire : cours élémentaire de formation professionnelle*, Promodis, 1979, 280 p., 24 cm.

Association des bibliothécaires français (Section des bibliothèques publiques), *Le Métier de bibliothécaire : cours élémentaire de formation professionnelle*, 7^e et nouvelle édition revue et complétée, Promodis, 1983, 336 p., 24 cm.

Association des bibliothécaires français, *Le Métier de bibliothécaire : cours élémentaire de formation professionnelle à l'intention du personnel des médiathèques publiques*, 8^e édition entièrement refondue, coordination : Françoise Froissart, directeur de la BM d'Antony, Promodis, Éditions du Cercle de la Librairie, 1988, 365 p., 24 cm.

Association des bibliothécaires français, *Le Métier de bibliothécaire : cours élémentaire de formation professionnelle à l'intention du personnel des médiathèques publiques*, 9^e édition 1992, coordination : Françoise Froissart, bibliothécaire-consultant et Françoise Hecquard, conservateur à Mediadix-Nanterre, Éditions du Cercle de la Librairie, 1992, 447 p., 24 cm.

Association des bibliothécaires français, *Le Métier de bibliothécaire*, coordination Françoise Hecquard, conservateur à la bibliothèque départementale des Yvelines, avec la collab. de Françoise Froissart, bibliothécaire honoraire, Éditions du Cercle de la Librairie, 1996, 527 p., 24 cm.

Association des bibliothécaires français, *Le Métier de bibliothécaire*, sous la dir. de Raphaële Mouren et Dominique Peignet, Éditions du Cercle de la Librairie, 2003, 454 p., 24 cm.

AUSTER, P., *Leviathan*, Arles, Actes Sud, 1993.

BAZIN, P., « La mémoire reconfigurée », *Les Cahiers de médiologie*, n°11, 2001.

CARACO, A., « Wikipédia, une encyclopédie libre, gratuite et écrite coopérativement », *Bulletin des bibliothèques de France*, à paraître dans le n°6, 2004.

CHARTIER, R., « Lecteurs et lectures à l'âge de la textualité électronique », *Text-e : le texte à l'heure de l'Internet*, BPI (Études et recherche), 2003.

MELOT, M., « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°5, 2004.

PÉDAUQUE, R.-T., « Document : forme, signe et medium, les reformulations du numérique », éd. RTP STIC-CNRS, 2003, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000413> [février 2007].

PÉDAUQUE, R.-T., « Document et texte : permanence et transformations », Version du 15-06-2004, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001003> [février 2007].

Van DOOREN, B., « Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies », 1999, <<http://www.education.gouv.fr/cid1927/bibliotheques-universitaires-et-nouvelles-technologies.html>> [février 2007].